



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/72

OBJET : PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE – CONVENTION ANNUELLE 2018

Envoyé en préfecture le 31/05/2018
Reçu en préfecture le 31/05/2018
Affiché le 
ID : 033-243301264-20180529-2018_72-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : le 22 mai 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : le 22 mai 2018

Le 29 Mai de l'année deux mille dix-huit
à 18h30

à Beautiran – Espace culturel Gilles Pezat
Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Christian
TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	E	M. DARBO	MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	Mme OHRENSSTEIN-DUFRANC	DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	E	M. FATH			

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme CHENNA est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2018 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/72

OBJET : PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE – CONVENTION ANNUELLE 2018

Envoyé en préfecture le 31/05/2018

Reçu en préfecture le 31/05/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20180529-2018_72-DE

SLOW

Vu la délibération n°2009/85 du 28 avril 2009 approuvant l'adhésion à l'ALE,

Vu la délibération n°2013/75 du 26 mai 2013 approuvant l'adhésion à l'ALEC pour une période de 3 ans,

Vu la délibération n°2014/95 du 11 juillet 2014 approuvant le partenariat avec l'ALEC

Vu la délibération n°2016/57 du 12 avril 2016 approuvant l'adhésion à l'ALEC pour une période de 3 ans

Vu la délibération n°2017/13 du 20 février 2017 approuvant le partenariat avec l'Alec (convention 2017).

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu a noué dès 2009 un partenariat avec l'Agence Locale de l'Énergie, pour mettre en œuvre plusieurs actions en matière de maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, d'utilisation des énergies renouvelables, de projets de construction ou réhabilitation de bâtiments à hautes performances environnementales et énergétiques.

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) créée le 24 janvier 2007, sous la forme d'une association conforme à la loi de 1901, est née d'une volonté conjointe de l'Europe, de l'ADEME, du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Départemental de la Gironde, de Bordeaux Métropole, de disposer d'une structure d'accompagnement et de soutien technique, indépendante et neutre, dans les domaines répondant aux problématiques liées aux consommations d'énergie.

La Communauté de Communes a adhéré à l'association « ALEC » de la métropole Bordelaise. Elle est représentée par un de ses membres au Conseil d'Administration, au sein du collège B « Collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale » et dispose de ce fait d'une voix délibérative. La CCM est représentée par son Président. Cette adhésion vaut pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de Montesquieu.

La Communauté de Communes de Montesquieu a renouvelé son partenariat avec l'ALEC le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de trois ans.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2018 s'élève à 2 800 €.

Le montant de la contribution pour l'année 2018 pour les missions déclinées ci-dessous s'élève à 6 200 €.

Parallèlement aux missions de base de cette association, la convention annuelle 2018 prévoit les missions suivantes :

1- Plans d'actions : aide à la décision, soutien technique

CEP : Suivi CEP 2017: 14 bâtiments

Accompagnements pré opérationnels : Accompagnement au projet de construction du nouveau bâtiment EUREKAPOLE (intégration d'une mission de commissionnement) et accompagnement à la rénovation du Centre de Ressources.

2- Réseau : échanges, animation, coordination

Accompagnement à la mise en réseau des acteurs et des projets en matières d'énergie, Invitation aux groupes de travail et réseaux d'échanges animés par l'Alec

3- Information : diffusion, sensibilisation

Invitation aux manifestations et conférences organisées ou co-organisées par l'Alec



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/72

**OBJET : PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOCALE DE
L'ÉNERGIE – CONVENTION ANNUELLE 2018**

Envoyé en préfecture le 31/05/2018
Reçu en préfecture le 31/05/2018
Affiché le
ID : 033-243301264-20180529-2018_72-DE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention annuelle 2018;
- Autorise le Président à régler l'adhésion annuelle d'un montant de 2 800 € et la contribution annuelle d'un montant de 6 200 € ;
- Inscrit au budget les crédits nécessaires à cette action ;
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 29 Mai 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement